



## Demandeur d'asile en Martinique peut se rendre en Métropole?

Par **David P.**, le 15/01/2021 à 00:02

Bonjour, Merci de vos réponses

S'agissant de ma copine qui vit en Martinique, sa demande d'asile procédure accélérée est en cours d'instruction a la préfecture de Martinique depuis 1 an et a comme document une attestation de demande d'asile pour rester sur le territoire.

Je vis pour ma part a Paris, peut -elle se rendre en France afin de me rejoindre et continuer sa demande d'asile en métropole?

Si oui, quelle démarches faut-il entamer?

Cordialement

Par **youris**, le 15/01/2021 à 09:40

bonjour,

vous devez vous renseigner auprès de la préfecture de la Martinique pour connaître les procédures de transfert de son dossier en métropole et savoir si l'attestation de demande d'asile lui permet de rejoindre la métropole.

salutations